

Extension des zones non traitées : la FDSEA 45 alerte les élus pour empêcher l'inadmissible

Les membres du bureau de la FDSEA 45 vont rencontrer tour à tour les parlementaires du département pour leur présenter les impacts sur l'agriculture loirétaine des propositions ministérielles pour l'écriture d'un nouvel arrêté sur l'utilisation des produits phytosanitaires (voir article dans l'édition du



14 octobre). Une nécessité, pour expliquer à nos élus qu'il est impensable de reculer les limites des parcelles et que nous ferons bloc face ce nouveau scénario catastrophe qui devrait amputer à l'agriculture française quatre millions d'hectares de la production, sept milliards de chiffres d'affaire en perte de production, amenant également à la suppression de milliers d'emplois agricoles.

Lundi 17 octobre, Cédric Benoist, président de la FDSEA 45, accompagné de Baptiste Menon, président JA 45, a ainsi rencontré Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret qui estime que cette mesure va conduire au ridicule et qui a exprimé son désarroi face au manque de concertation des ministères avec la profes-

sion agricole. Il s'est ainsi engagé à porter nos revendications et à écrire immédiatement à Ségolène Royal pour dénoncer le projet d'arrêté, jugeant qu'il revient bien au Président de la République et au premier Ministre de prendre des décisions. Par ailleurs, Jean-Pierre Sueur ira rapidement solliciter le directeur des Finances Publiques, pour que celui-ci fasse en sorte que les demandes de dégrèvement des taxes déposées par les agriculteurs soient traitées au plus vite. Enfin, le sénateur va s'assurer que face à la frilosité de la BPI, même les dossiers les plus difficiles de certains agriculteurs seront pris en compte.

FDSEA 45